

## Ville de DURBUY - Enquête publique

### Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

La présente enquête est organisée sur base de l'article 24 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Concerne la demande de la S.A MARTINY, route de Marche 70 à Barvaux, visant à obtenir un permis d'environnement de classe 1 ayant pour objet le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'un dépôt de produits pétroliers, de bois de chauffage, de pétrole lampant, de charbon, de pellets et d'aliments pour animaux et d'un car-wash sis Route de Marche, 70-72 à 6940 BARVAUX-SUR-OURTHE. Le projet concerné se situe sur les terrains cadastrés Commune de Durbuy, 2<sup>ème</sup> Div., Section B, N°1575V, 1575W et 1575X (articles D.29-7 et suivants et R.41-6 du Code de l'Environnement).

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville à partir du **09/05/2019**

<b>Date d'affichage de la demande</b>	<b>Date d'ouverture de l'enquête</b>	<b>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</b>	<b>Les observations écrites peuvent être adressées au :</b>
<b>02/05/2019</b>	<b>09/05/2019</b>	Hôtel de Ville Basse Cour 13, à 6940 Barvaux, le <b>11/06/2019 à 14h 00</b>	Collège communal, Hôtel de Ville Basse Cour 13 à 6940 Barvaux

Le Bourgmestre et le Directeur général portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'Hôtel de Ville, bureau « accueil », Basse Cour n°13 à 6940 BARVAUX à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au samedi de 09 :00 à 12 :00 heures (ou sur RV au 086/219811-accueil- pour consultation du lundi au vendredi de 14 :00 h à 16 :00 h)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur, la S.A. Martiny, en la personne de Nicolas LESPAGNARD (086/ 212 570).
- du Fonctionnaire technique, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/715 300)

L'autorité compétente pour délivrer le permis est le Collège communal de Durbuy.

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

(s)H. MAILLEUX

(s)Ph. BONTEMPS.